



*Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une signalétique réglementaire et homogène sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes. Les matériaux seront conformes à la Charte Signalétique du Parc naturel régional.*

Mise en concurrence

Conception graphique, fabrication, pose et remplacement de panneaux de signalisation de l'entrée sur le territoire du Parc naturel régional.

**CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES**

CCTP



# SOMMAIRE

## Table des matières

1. Contexte .....	4
1.1 Contexte général.....	4
1.2. Contexte administratif.....	5
1.3. Genèse de l'action et perspectives de développement. ....	5
2. Objet de la prestation .....	7
1. Spécifications techniques du matériel .....	13
1. Matériau .....	13
2. Dimension .....	13
3. Spécifications des supports et matériels de pose .....	14
4. Réglementation.....	14
5. Couleurs, écritures, rétro-réfléchissement.....	14
6. Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. ....	15
7. Résistance .....	15
8. Entretien des dispositifs.....	16
9. Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres. ....	16
2. La pose du matériel.....	16
1. Chiffrage des prestations attendues en fonction du quantitatif. ....	16
2. Méthodologie.....	16
3. Garanties matériel et pose .....	17
1. Matériel.....	17
2. Pose.....	17
4. Modalités d'exécution .....	17
1. Description du déroulé de la mission.....	17
2. Récapitulatif des réunions :.....	18
3. Transmission des documents .....	18
4. Modalités légales et demandes d'autorisations. ....	18
5. Durée et calendrier opérationnel .....	18
6. Budget.....	19
7. Réponse attendue du candidat .....	19
8. Critères d'évaluation et sélection des candidats .....	19
9. Lancement du marché/publication.....	20

# 1. Contexte

## *1.1 Contexte général*

Dans le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes, les sujets liés à la signalétique sont au cœur des préoccupations des élus locaux, en lien avec les enjeux paysagers d'un territoire aux atouts naturels et environnementaux forts.

Depuis plusieurs années, les communes et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes travaillent donc en partenariat avec l'Etat, la Région et le Conseil Départemental sur ce sujet.

En lien avec ce sujet de la signalétique, celui de la lisibilité et de la visibilité du territoire du PNR est également crucial. En 2005, peu après le classement du territoire en tant que Parc naturel régional, une signalétique spécifique a été installée à chaque entrée routière du PNR pour indiquer aux usagers de la route la pénétration sur le territoire. Aujourd'hui, après presque 15 ans d'existence, nombreux de ces panneaux sont absents,

fortement détériorés ou usés. En 2019, le PNR a opéré un inventaire complet des panneaux manquants et détériorés sur l'ensemble de son territoire. Résultat : un total de 22 panneaux est manquant ou usés.

En réponse à une sollicitation des élus du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes, il a été inscrit à la programmation du PNR une action consacrée à la réhabilitation des panneaux d'entrées du Parc. Dans le cadre de cette réhabilitation, le PNR a donc travaillé à une réorganisation en deux phases :

- Réflexion autour d'une localisation plus cohérente et visible des panneaux sur les entrées du territoire.
- Souhait de modifier les panneaux placés à certaines entrées afin de les rendre différenciables et plus visibles.

En 2022, une première phase de remplacement de ces panneaux a été menée sur 6 entrées identifiées comme « principales » :

- N152-N20 (Bourg-Madame)
- N154-D68 (Ur-Llivia)
- N320 – N22 (Col de Puymorens, depuis l'Andorre et depuis l'Ariège).
- Tunnel de Puymorens (N320).
- N116 (Ria-Sirach).

La seconde phase de cette action concernera des entrées identifiées comme secondaires, situées sur les routes départementales d'accès aux Parc naturel régional.

Le présent cahier des charges concerne ainsi **la fabrication et la pose de panneaux manquants et le remplacement de panneaux détériorés ou usés ainsi que la dépose de panneaux vides sur différentes entrées du Parc naturel régional selon les implantations définies au préalable par le maître d'ouvrage.**

### *1.2. Contexte administratif*

Le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes est maître d'ouvrage de cette commande.

### *1.3. Genèse de l'action et perspectives de développement.*

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional a élaboré plusieurs documents, que les candidats pourront consulter pour avoir davantage d'informations sur la démarche de réhabilitation signalétique des entrées du territoire :

- **La Charte Signalétique**, document de référence avec un diagnostic, un état de la réglementation en vigueur, et une description des actions engagées par les communes du PNR et leurs partenaires, constitue une base d'informations importantes. Elle-même annexée à la Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, cette Charte Signalétique a une valeur d'engagement pour les 66 communes du Parc Naturel Régional.
- **Le Guide de bonnes pratiques**, document plus synthétique et illustré, reprenant de manière pédagogique les différents points de la Charte, avec en suppléments quelques « outils » (des interlocuteurs bien identifiés avec leurs adresses, des bonnes pratiques,

des modèles de lettres, etc.). Une version est à destination des élus et des techniciens des collectivités, une autre à destination des acteurs économiques du territoire.



Téléchargeable sur le Site du PNR

<http://sit.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/charte-du-parc-2013>

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la nature des mobiliers de signalisation installés à l'heure actuelle au niveau des entrées des communes du PNR.



Figure 1 : Entrée du Parc depuis la haute vallée de l'Aude.

## 2. Objet de la prestation

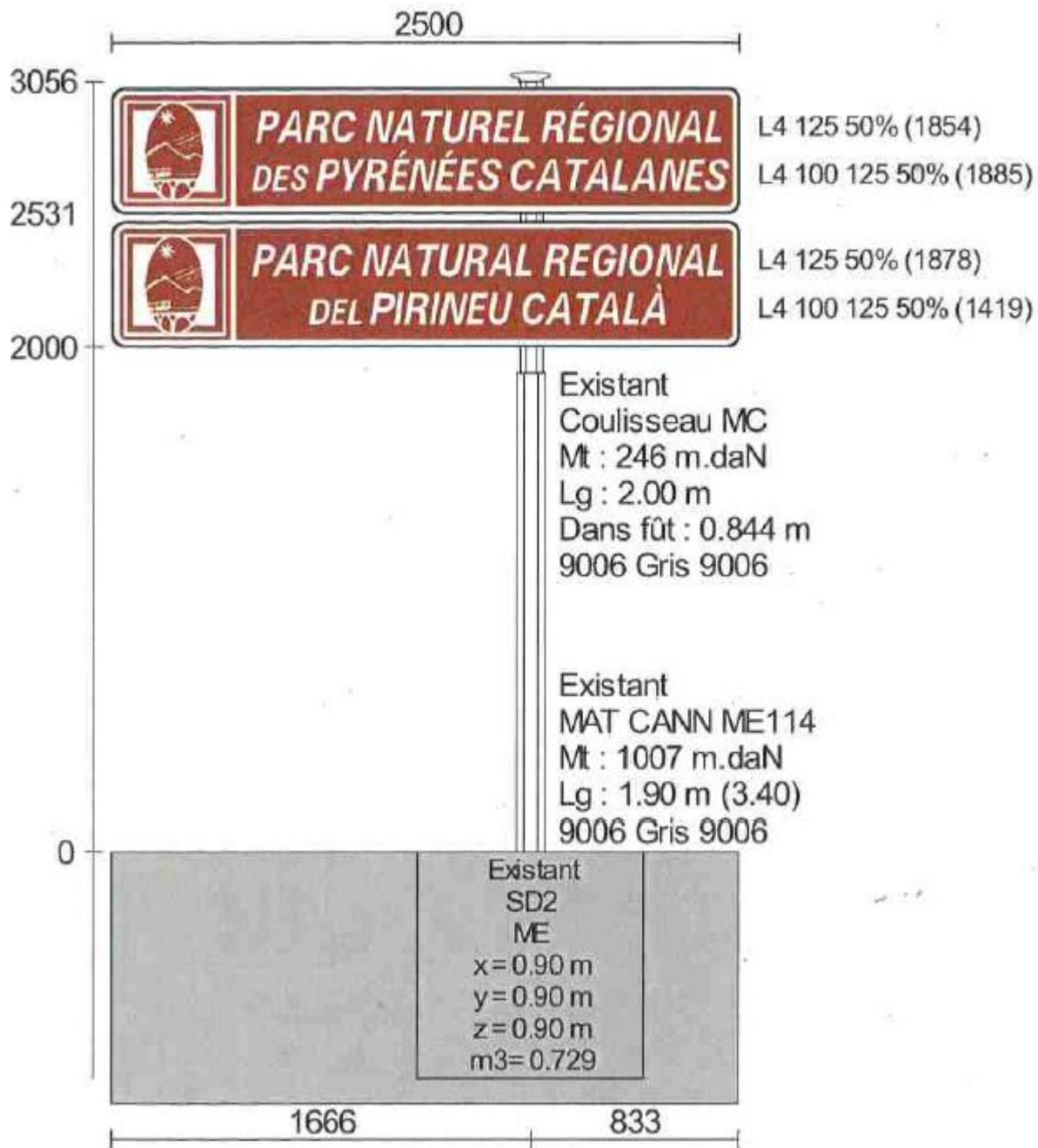
### I- Dépose et pose de panneaux

Dans le cadre de cette réhabilitation signalétique et afin de valoriser des entrées plus « stratégique », trois catégories d'entrées seront distinguées :

- **Entrées principales** : nouvelles signalisations à poser.
- **Entrées secondaires** : conservation/recyclage de l'ancienne signalisation.
- **Anciennes entrées** : suppression de la signalisation non cohérente.

En fonction du type d'entrée sur laquelle l'intervention aura lieu, deux types de panneaux seront à considérer :

Entrées principales / Nouveau modèle



Largeur : 2500 mm

Hauteur : 525 mm



**Dimensions :**

Largeur : 2200 mm

Hauteur : 400 mm

La prestation se déclinera au niveau de 3 entrées différentes du Parc naturel régional des Pyrénées-Catalanes.

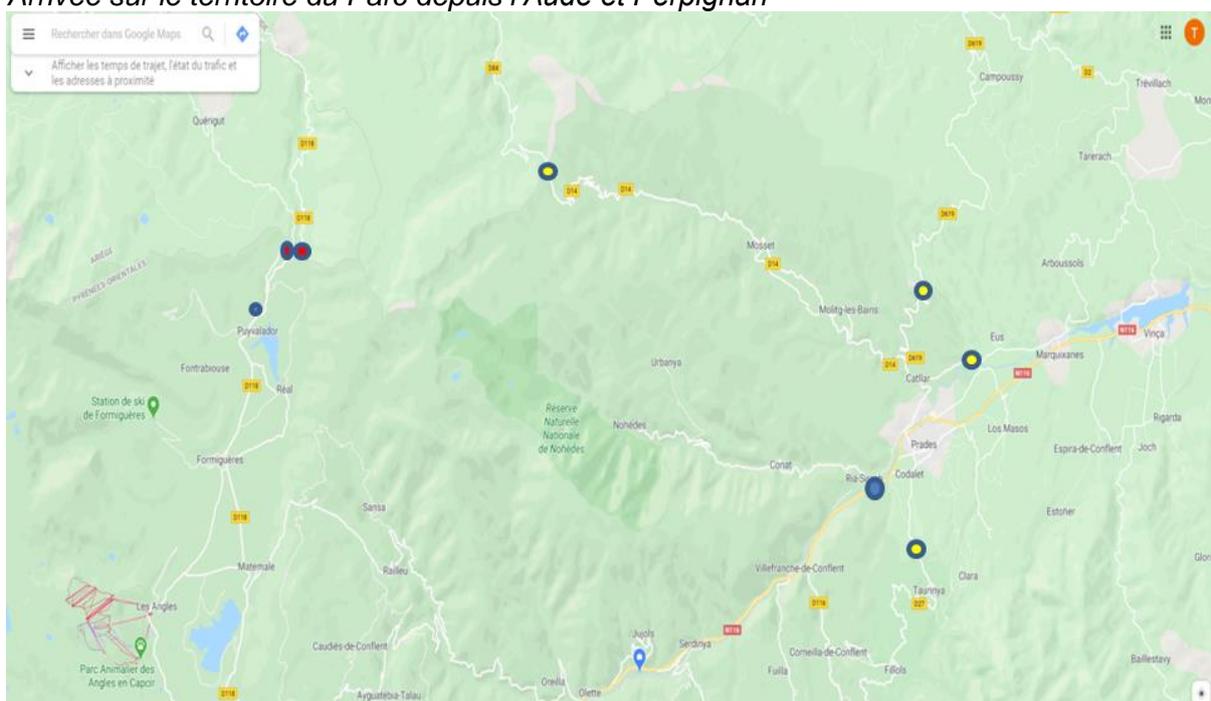
<b>Entrée de Parc</b>	<b>Action à effectuer</b>	<b>Localisation si réutilisation du panneau</b>
1A – D118 : Juste avant Puyvalador <i>Entrée principale</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nouvelle pose d'un panneau français neuf / <u>nouveau modèle.</u></li><li>• Nouvelle pose d'un panneau catalan neuf / <u>nouveau modèle, fourni.</u></li><li>• Mât fourni.</li></ul>	
1F – D24 : Arrivée depuis Eus. <i>Entrée secondaire</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pose d'un panneau français neuf / <u>ancien modèle.</u></li></ul>	

<p>1J – D27 : Entre Codalet et Taurynia <i>Entrée secondaire, relocalisation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépose d'un ancien panneau français et remplacement par un panneau neuf / <u>ancien modèle.</u></li> <li>• Dépose du panneau catalan et repose sur la nouvelle localisation.</li> <li>• Mât fourni.</li> </ul>	<p>Panneau catalan à reposer sur la nouvelle localisation.</p>
--	---	--

## ANNEXE Cartographie des entrées « principales » et « secondaires »

*Cette cartographie représente une première localisation « grossière » des emplacements des panneaux. Un schéma d'implantation précis sera transmis au prestataire dans le cadre de la réalisation de sa mission.*

### *Arrivée sur le territoire du Parc depuis l'Aude et Perpignan*



### *Légende :*

- = Entrées principales à valoriser avec des nouveaux panneaux.
- = Entrées secondaires.
- = Anciennes entrées à supprimer.

Suppression de la double signalétique sur la D16/D32 et la D118 pour ne garder qu'un seul panneau au niveau de Puyvalador.

Pose de nouveaux panneaux entre Codalet et Taurynia. Nouvelle localisation, les communes de Fillols et Taurynia ayant intégrés le PNR depuis le premier déploiement des panneaux d'entrées de PNR.

Pose d'un panneau français neuf entre Carllar et Eus.

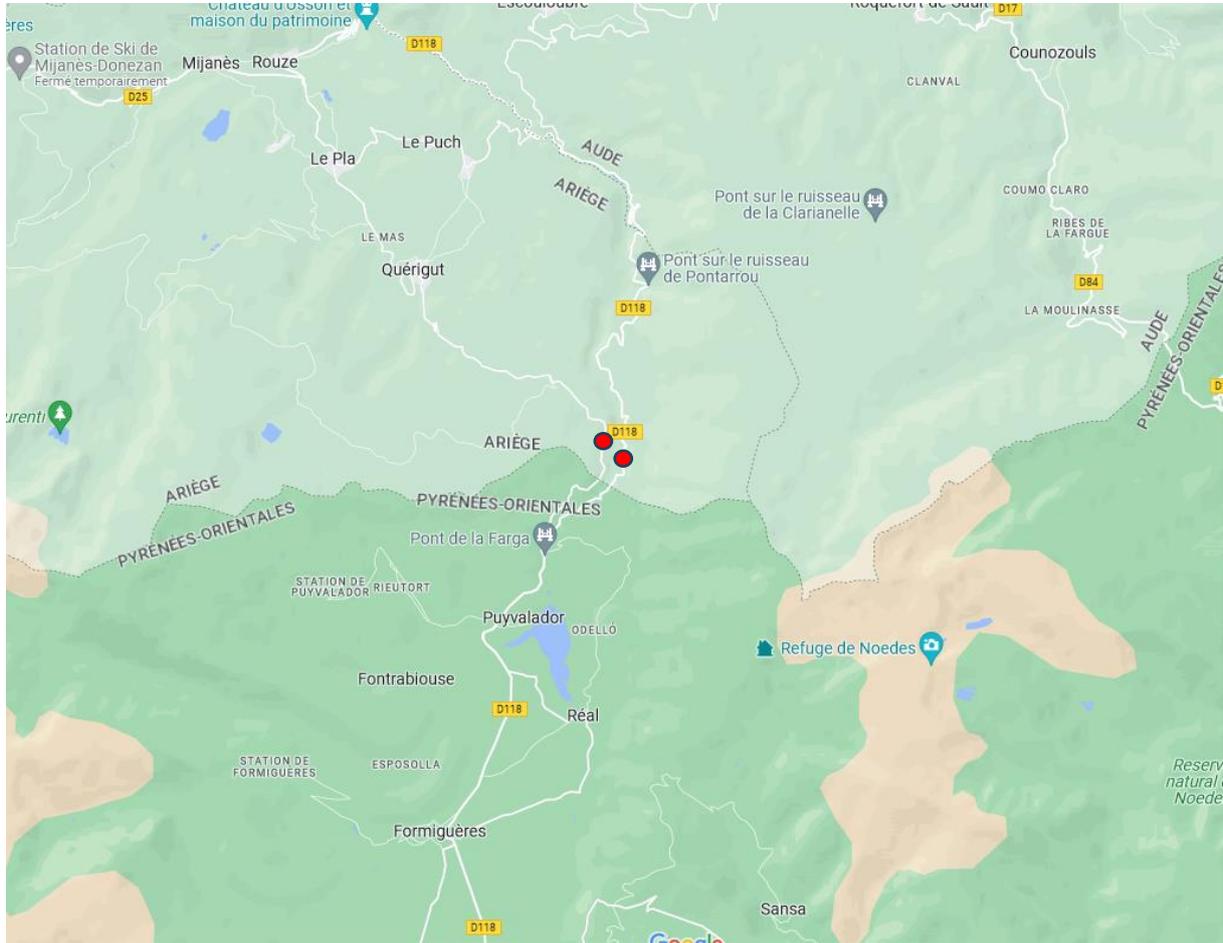
## II- Dépose de poteaux.

Dans un second temps, il sera demandé au prestataire retenu de déposer des poteaux vides situés sur des anciennes entrées.

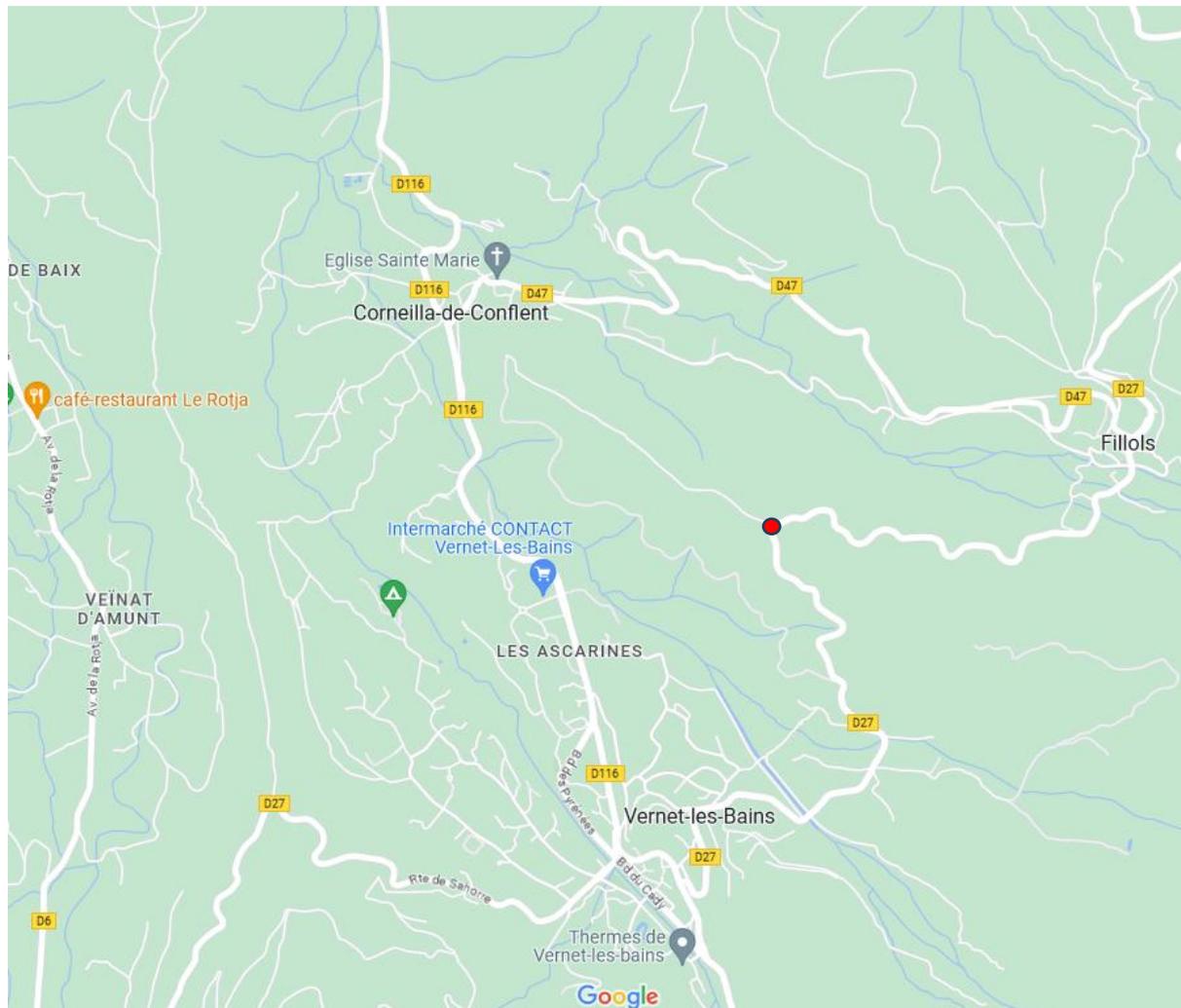
Entrée de Parc	Action à effectuer
1- D118 Arrivée depuis le col de Carcaniers	Dépose de deux poteaux
2- D32 Arrivée depuis Querigut	Dépose de deux poteaux
3- D27 Col de Saint-Eusèbe	Dépose de deux poteaux

## ANNEXE Cartographie des déposes de poteaux

### *Depuis l'Aude*



*Depuis Perpignan (Col de St Eusèbe)*



## 1. Spécifications techniques du matériel

### 1. Matériau

Les panneaux seront fabriqués en aluminium de type thermolaqué texturé.

### 2. Dimension

#### Nouveau modèle

Largeur : 2500 mm

Hauteur : 525 mm

#### Ancien modèle

Largeur : 2200 mm

Hauteur : 400 mm

La hauteur des panneaux devra être comprise entre 1200 mm et 2300 mm.

### **3. Spécifications des supports et matériels de pose**

Les panneaux seront installés sur des poteaux métalliques à hauteur comprise entre 2m et 2m 50 du sol.

Les panneaux pourront être fixés chacun par deux poteaux.

Les caractéristiques techniques tels que les dispositifs des supports, leur quantité, la dimension des massifs de fondation, les systèmes de fixation... seront à définir selon les normes en vigueur afin que ces dispositifs aient une résistance adéquate aux paramètres retenus.

Les supports et fixations seront conformes à la norme NF EN 12767 d'octobre 2011 relative à la sécurité passive des structures supports d'équipements de la route et à la norme NF EN 12899-1 relative aux signaux fixes de signalisation routière verticale.

Le dimensionnement des massifs de fondation ainsi que les caractéristiques et dispositions constructives de ces massifs devront être fournis par le prestataire pour chacun des panneaux selon la hauteur du support et les contraintes techniques des lieux d'implantation. Ces contraintes seront spécifiées au prestataire.

### **4. Réglementation**

La description des éléments constituant un ensemble de signalisation est reprise dans les textes réglementaires suivants :

- l'instruction interministérielle relative à la signalisation de direction dans sa dernière édition (circulaire 82-31 du 22 mars 82) ;
- l'arrêté du 8 avril 2002 – Fascicule spécial n° 2002-6 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière ;
- l'arrêté du 6 décembre 2011 (annexe 2) modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

La fourniture de l'ensemble des matériels de signalisation à mettre en œuvre, faisant l'objet de la présente commande, sera conforme :

- aux normes XP P 98-501, XP P 98-540, XP P 98-541 XP P 98 545 relative à la signalisation routière ;
- aux normes NF P 98-583 à NF P 98-589 relative à la signalisation routière ;
- à la norme NF EN 12899-1 ;
- à toute autre norme s'y rattachant.

L'ensemble des produits qui seront proposés devront être certifiés NF Equipement de la route.

### **5. Couleurs, écritures, rétro-réfléchissement**

Deux seuls couleurs seront acceptés dans la maquette graphique du candidat :

- Blanc classique.
- Marron réglementaire de la teinte **RAL 8003**.

Les panneaux seront de teinte foncée au verso et comporteront le visuel conforme au modèle de panneau au recto.

Les panneaux devront être rétro réfléchissants, visibles de jour comme de nuit.

## **6. Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.**

Pour la prise en compte de la sécurité routière, les préconisations techniques à respecter sont les suivantes :

- Pour une implantation au bord de la chaussée sans protection (barrières, glissières, talus, ect.), le montant résistant maximum admissible devra rester inférieur à 570 da N.m afin que le dispositif ne constitue pas un obstacle agressif. Si cette condition ne peut être respectée, le titulaire proposera un système permettant la fragilisation du dispositif pour le rendre « fusible » lors d'un choc par un véhicule motorisé. Ce dispositif devra être détaillé dans l'offre technique du prestataire.
- Pour une implantation en bord de chaussée, le prestataire s'assurera du respect des dispositions réglementaires liées à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour ne pas implanter les dispositifs à des endroits qui réduiraient la largeur circulaire réglementaire des trottoirs. En outre afin de ne pas constituer un obstacle, la hauteur sous panneau devra impérativement être respectée.

## **7. Résistance.**

Les panneaux seront fixés sur des poteaux métalliques comme indiqué plus haut.

L'ensemble doit pouvoir résister aux vents soufflants dans la région, afin d'une part de ne pas se déformer et d'autre part ne pas s'arracher ou se rompre sous l'effet du vent.

Le prestataire aura à sa charge de s'assurer que les dispositifs installés répondent à la législation en vigueur au moment de la fabrication et de l'implantation des panneaux.

### *Prise en charge des particularités climatiques*

Les matériels dans leur ensemble (massif, supports et registres) devront être en mesure de résister au climat, et notamment aux éventuels problèmes engendrés par l'accumulation des facteurs suivants en territoire de montagne :

- Chutes de neige
- Gel
- Chaleur
- Ecart de température élevée
- Fort taux d'ensoleillement
- Vent

Ces facteurs doivent amener le prestataire à fournir des réponses adéquates sur la résistance de l'ensemble du matériel, qui devra être en mesure de :

- Résister à la pression exercée sur les dispositifs par la neige et le vent.
- Résister à l'oxydation liée au ruissellement. L'oxydation naturelle de l'aluminium est normale et prévisible, mais les éventuelles pièces de fixation des panneaux devront être en mesure de résister à l'effet des intempéries.

- Résister aux effets du gel et des écarts de température. A cet effet les matériaux poreux seront à proscrire s'ils remettent en question la solidité des panneaux, et s'ils peuvent être la cause de fissurations et de casse.

#### **8. Entretien des dispositifs.**

Le matériel installé doit pouvoir, en cas de dégradation humaine volontaire de type graffitis, peinture, tags, être aisément nettoyable à l'aide de produits d'entretien courants.

#### **9. Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres.**

L'ensemble des matériels devra être livré, si besoin, avec toutes les fournitures spécifiques nécessaires à l'installation des supports prévus à cet effet.

## **2. La pose du matériel**

### **1. Chiffrage des prestations attendues en fonction du quantitatif.**

Le prestataire indiquera dans un Bordereau des prix unitaires chaque prestation attendue décrite dans la partie « objet de la prestation ».

La commande de la pose concernera tout ou partie des matériels à implanter. Le prestataire devra détailler les modalités de pose des matériels qu'il fabriquera et délivrer un mode d'emploi avec chaque BAT de fabrication.

Le choix de lancer une commande optionnelle sur la pose sera effectué suite à la validation des BAT de fabrication par le maître d'ouvrage.

### **2. Méthodologie**

Suite à la validation de la commande de la pose, le prestataire prendra en charge la pose d'une partie ou de l'ensemble des panneaux sur le territoire (concerne 3 communes sur l'ensemble des 66 communes du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes).

Les lieux d'implantation seront définis avec précision à l'aide d'un schéma d'implantation et cartographiés.

Suite à la validation des BAT pour la fabrication du matériel, une réunion de terrain sera prévue entre le maître d'ouvrage et le prestataire pour déterminer, pour chaque cas, les modalités de pose des panneaux.

A partir de cette visite de terrain, le prestataire réalisera pour chaque panneau une visualisation et une projection in-situ des panneaux qui seront installés grâce à un photomontage. Ce document servira de bon-à-tirer pour l'implantation des panneaux, une fois validés par le maître d'ouvrage.

Une réunion de restitution des travaux aura enfin lieu entre le prestataire et le maître d'ouvrage pour clore la mission.

### **3. Garanties matériel et pose**

#### **1. Matériel**

Des garanties particulières seront fournies par le titulaire en fonction des matériels posés, et feront l'objet d'une réponse à la consultation du présent accord-cadre.

Le délai de garantie sera au minimum de 10 ans à partir de la pose des matériels pour tous les dispositifs en aluminium.

La garantie ne pourra s'appliquer, sous réserve des dispositions légales et réglementaires (notamment de l'article 1641 du code civil et des articles 1386-1 et suivants du code civil) que pour des matériels défectueux, dont le vieillissement prématuré, l'usure anormale, ou un défaut de conception, justifieraient de l'application de la garantie. Toute dégradation liée à un acte de vandalisme est exclue de la mise en œuvre de la garantie.

Le fait que les matériels doivent répondre à un certain nombre de prescriptions techniques (voir 3.IV.1,2 et 3 du présent CCTP) en matière de résistance aux intempéries, notamment liées au climat montagnard du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes (vents, neige, sels de déneigement, fort taux d'ensoleillement, ect.) doit être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie.

#### **2. Pose**

Dans le cas où le prestataire aurait à poser certains matériels, il devra être en mesure de garantir un service après-vente de 6 mois suivant la mise en service.

Comme pour la partie « matériel », le prestataire détaillera dans sa réponse les modalités de mise en œuvre et le contenu de sa garantie relative à la pose et au service après-vente du matériel.

### **4. Modalités d'exécution**

Le travail attendu sera suivi par le syndicat mixte du Parc naturel régional (maître d'ouvrage). Le prestataire devra assister aux réunions organisées et prendre en compte les remarques et les orientations proposées au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Le syndicat mixte du PNR assurera un suivi régulier par l'intermédiaire de son *chargé de mission mobilités*.

#### **1. Description du déroulé de la mission**

Une réunion de lancement aura lieu sous huitaine après l'attribution du marché. Elle servira à la mise au point du calendrier, à la rencontre du prestataire et des techniciens du Parc chargés du projet, et à la transmission des différents documents complémentaires, nécessaires à la réalisation de la mission du prestataire.

- *Conception*

Le prestataire fournira un BAT de fabrication pour l'item suivant, sous 15 jours suite à la notification d'attribution du marché :

- Panneaux de signalisation d'entrée dans le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes (ancien modèle + nouveau modèle).

## 2. Récapitulatif des réunions :

Le plan prévisionnel des réunions est le suivant :

- La réunion de lancement (ou rendez-vous téléphonique) dans les jours suivants la notification d'attribution du marché
- Si besoin : une réunion de travail pour le suivi de l'avancement du travail.

Si le prestataire doit poser certains matériels, il s'engage sur les réunions complémentaires suivantes :

- Une réunion de repérage terrain et de coordination avant la pose des matériels pour déterminer les modalités de pose des panneaux et les localisation précise de pose.
- Une réunion de réception des travaux une fois la pose achevée.

## 3. Transmission des documents

Le prestataire s'engage à fournir les documents graphiques dans des formats numériques consultables par le maître d'ouvrage (PDF, Office, Suite ADOBE, SVG).

## 4. Modalités légales et demandes d'autorisations.

Les démarches de demandes d'autorisations préalable de dépose et repose et de pose de la nouvelle signalétique dans les communes concernées seront à la charge du Parc naturel régional. Le prestataire, lui, veillera à ce que les règles de sécurité à mettre en œuvre pour la réalisation de la prestation sur les axes routiers soient respectées.

## 5. Durée et calendrier opérationnel

La mission devra être réalisée selon le calendrier opérationnel suivant. La durée maximum de réalisation est fixée à 6 mois à compter de la date de réception de la notification d'attribution par le prestataire retenu.

Etapes	Date/période	Livrable/source	Remarque
Lancement du marché public	8 septembre 2023	Cahier des charges <i>Maitrise d'ouvrage</i>	
Limite de remise des offres	06 octobre 2023	Réponse technique Proposition de devis Cahier des charges signé <i>Candidats</i>	
Attribution du marché	12 octobre 2023	Notification <i>Maitrise d'ouvrage</i>	
Période de fabrication des panneaux	16 octobre - 03 novembre 2023	BAT	Le BAT pourra faire l'objet de plusieurs propositions et modifications à la demande du maitre d'ouvrage.
Période de dépose des anciens panneaux et de	Dans le courant du mois de novembre 2023	Schéma d'implantation précis <i>Maitrise d'ouvrage</i>	Cette étape pourra faire l'objet d'une réunion de terrain sur

repose des anciens et des nouveaux panneaux.			sites entre le prestataire retenu et le PNR.
--	--	--	--

Votre meilleure offre est attendue pour le 06/10/2023 à 17h00 auprès de [tristan.roux@parc-pyrenees-catalanes.fr](mailto:tristan.roux@parc-pyrenees-catalanes.fr)

Toute demande de renseignements complémentaire peut se faire par mail auprès de [tristan.roux@parc-pyrenees-catalanes.fr](mailto:tristan.roux@parc-pyrenees-catalanes.fr) ou [patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr](mailto:patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr)

## 6. Budget

La réponse du candidat devra contenir une proposition financière concernant l'ensemble des prestations soit :

- Conception graphique.
- Fabrication
- Garantie
- Transport (pour une livraison unique)
- Pose

## 7. Réponse attendue du candidat

Le prestataire, dans le cadre de sa réponse, devra fournir à minima :

- **Une note méthodologique décrivant :**
  - Le descriptif technique du matériel proposé par type de panneaux, avec en particulier des réponses sur les modalités techniques d'intégration des logos et sur la résistance des matériaux.
  - La manière dont le prestataire entend remplir les missions concernées
- **Un descriptif des garanties proposées**
- **Le Bordereau de prix unitaire** contenant le détail des coûts de la prestation : conception, fabrication et pose, le transport (la garantie étant incluse dans chaque coût unitaire). Un estimatif des délais de fabrication, pose et livraison. Le prestataire en complément du BPU proposé dans le DCE pourra fournir s'il le souhaite un bordereau de prix détaillés du matériel fourni par pièce « technique ».

Suite à la proposition du prestataire, le marché sera segmenté en :

*Tranche ferme* : Fabrication des nouveaux panneaux.

*Tranche conditionnelle* : Pose et dépose des panneaux.

- **S'il le souhaite des exemples de prestations similaires**
- **Le nom de la personne référente** sur cette candidature au sein de la structure candidate

## 8. Critères d'évaluation et sélection des candidats

Sur 100 points :

*Prix unitaires* : **50%**

*Offre technique : 40%*

*Délai de réalisation : 10%*

## **9. Lancement du marché/publication**

Date limite de réception des offres : 06/10/2023

Les candidatures sont à envoyer sous forme dématérialisées et uniquement par mail à l'adresse suivante : [tristan.roux@pnrpc.fr](mailto:tristan.roux@pnrpc.fr) , copie à [patricia.oster@pnrpc.fr](mailto:patricia.oster@pnrpc.fr)

Fait à ....., le .....

Signature

## **BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE**

*Conception, fabrication, livraison*

Matériel (conception, fabrication et livraison inclue)	Type	Prix HT unitaire (conception et fabrication)	Prix TTC unitaire (conception et fabrication)	Quantité	Total TTC
	Panneau entrée de Parc français / Nouveau modèle			1	
	Panneau entrée de Parc français / Ancien modèle			2	
Total					

## **BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE**

*Pose, dépose*

Matériel (pose, dépose)	Type	Prix HT unitaire (pose, dépose)	Prix TTC unitaire (pose, dépose)	Quantité	Total TTC
	Pose panneau entrée de Parc			3	
	Dépose anciens poteaux			6	
Total					